



Charte du compétiteur

Tous les adhérent(e)s voulant faire de la compétition par le biais du GIVRY BOXE THAI BORAN devront prendre connaissance de cette charte, la signer et la respecter.

Pour prétendre à la compétition, l'adhérent(e) devra avoir effectué une saison entière dans le club.

- L'adhérent(e) qui souhaite faire de la compétition devra se manifester au plus tard le 15 août pour pouvoir effectuer une préparation physique à la fin de l'été et attaquer la saison sportive début septembre.
- La présence aux cours avancés le mercredi soir est **OBLIGATOIRE**, mais une participation à minimum deux entraînements par semaine est vivement conseillé. Les absences doivent être **justifiées** auprès de l'entraîneur (Romain Lamy) par SMS ou mail. Tout manquement à cette règle engendrera une **exclusion de la compétition**. Durant les deux mois précédents une compétition, les absences ne seront que très peu tolérées. Les entraînements pendant les vacances **sont maintenues** pour les compétiteurs.
- Les passages de grades organisés par le club sont **obligatoires** pour prétendre à la compétition.
- Le compétiteur s'engage à participer aux compétitions fixées par l'entraîneur et de prévenir au moins **15 jours à l'avance** pour tout forfait (sauf maladie, blessure (CM obligatoire) ou cas de force majeure). En cas de plus de 2 forfaits, le statut loisir lui sera appliqué pour le reste de la saison.
- L'entraîneur responsable de la compétition (Romain Lamy) se réserve le droit de choisir les compétiteurs qui participeront aux compétitions selon le niveau de la compétition et l'assiduité aux entraînements.
- Les compétitions sont définies par l'entraîneur responsable en fonction des calendriers fédéraux. Un planning sera établi dès lors que tous les calendriers seront connus. Des aménagements pourront être effectués au cours de la saison (ajout, remplacement ou suppression d'une compétition).
- L'adhérent(e)/compétiteur devra participer aux différentes manifestations dont le club est partenaire (Fête de la vigne, forum des

associations, Téléthon ...). La participation aux différents stages organisés sera vivement recommandée.

- Le comportement des boxeur(e)s pendant les compétitions et les entraînements doit être irréprochable. Les propos déplacés, insultes, menaces, brutalité ou tentative de brutalité envers les arbitres, délégués, boxeurs, éducateurs, dirigeants ou spectateurs, pourra entraîner l'éviction du club sur simple décision du bureau du club.
- Les compétiteurs s'engagent à être à jour de leurs inscriptions (examens médicaux, passeports fédéraux, cotisation) au Givry Boxe Thaï Boran au plus tard **mi-octobre**.

Nom :

Prénom :

Signature